

M. HENDERSON: Il me semble, monsieur le président, qu'il serait beaucoup plus facile si la Commission devait, en vertu de la loi, préparer des états financiers annuels que je vérifierais et dont je ferais rapport de la manière requise. Par exemple, il y a dans mon rapport un chapitre sur les vérifications statutaires. Nous devons vérifier les opérations financières du Fonds des changes, du Conseil des arts, etc. Il me semble que la vérification serait beaucoup plus facile si on procédait de cette façon plutôt que de continuer à vérifier les opérations de la Caisse comme faisant partie du Fonds du revenu consolidé. J'en parle au bas de la page 53, comme en fait foi le dernier alinéa:

Le Bureau de la vérification est donc d'avis, ainsi qu'il le déclarait dans le rapport visant l'année 1956-1957, qu'il y aurait lieu d'approfondir l'opportunité d'inclure au poste de passif seulement la portion non employée de la Caisse.

La portion non employée figure de cette façon dans le bilan des opérations financières du Canada. Si en vertu de la loi la Caisse devait fonctionner de façon à préparer des rapports financiers annuels pour que je puisse en faire une vérification distincte, je pense qu'il serait beaucoup plus facile de faire la vérification de la Caisse et d'en faire rapport, et la compréhension en serait meilleure.

M. WINCH: Avez-vous quelque opposition à cette ligne de conduite, monsieur Humphrys?

M. HUMPHRYS: Je préfère ne pas faire d'observation à ce sujet, monsieur Winch. Je ne me suis pas arrêté à cette idée. Je pense qu'il appartient plutôt à la Commission et au ministère des Finances d'étudier la façon de tenir les comptes.

M. McMILLAN: Ces paiements additionnels sont-ils considérés maintenant comme étant des paiements saisonniers ou y en a-t-il encore quelques-uns qui soient des paiements supplémentaires?

M. HUMPHRYS: On les désigne maintenant sous le nom de prestations saisonnières.

M. McMILLAN: J'ai posé cette question parce qu'on ne cesse de les mentionner.

M. MURCHISON: Avant 1955 on les appelait prestations supplémentaires et maintenant ce sont des prestations saisonnières.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, messieurs Murchison, McGregor et Humphrys, de nous avoir fait part de vos vues sur cette question intéressante mais difficile.

M. DRYSDALE: Je pense que M. McGregor désire répondre à ma question.

M. MCGREGOR: Au cours de la dernière année complète avant l'augmentation, les contributions se sont élevées à 232 millions et à 326 millions au cours de la dernière année, 1961. Cependant, il y eut une augmentation de la main-d'œuvre au cours de cette période. Il y eut également une augmentation des salaires, ce qui le fait passer d'un palier à un autre. Il est difficile de donner la cause de cette augmentation.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

Messieurs, le sous-ministre des Transports est ici présent et je ne voudrais pas le faire attendre. Il nous restera encore deux autres paragraphes à étudier après que nous aurons terminé le témoignage de M. Baldwin. Je suis certain que nous pourrons terminer ce soir l'étude de cette partie du rapport. Monsieur Baldwin, nous vous avons convoqué parce que nous voulons vous épargner du temps et accélérer notre travail. Plusieurs questions ont été soulevées en ce qui concerne l'aménagement d'une piste à Rivière-du-Loup. MM. Winch et